

Date : 21/07/2023

De : Laurent CLOASTRE ; Irène DEMONT.

Destinataires : Membres du groupe de travail PSIC Aethina tumida

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail PSIC Aethina tumida du 13/07/2023

Présence :

STRUCTURES	Présents
FNOSAD	Michel POTTIEZ
GNTSA	Abel JABRY
INTERAPI	Claire AUDIC
GDS France	Margot CAMOINS
GDS France	Laurent CLOASTRE
GDS France	Irène DEMONT
SNGTV	Samuel BOUCHER
DGAL	Fayçal MEZIANI
ADA France	EMMA NOZIÉRES

Ordre du jour

Préambule :

Le cadre général des PSIC (par FM DGAL).

Le cadre du PSIC en projet :

- Limité à la prévention : frontière à fixer du fait de la situation d'AT (Catégorisation DE + surréglementation DGAL (par ID GDSF).

Objectif et dynamique du GT (par LC GDSF) :

- Livrable décembre 2023. Vigilance AT / Ile de La Réunion.
- Dynamique mensuelle proposée.

Etat des lieux outils de prévention sur cet insecte.

Mesures de renforcement de la prévention (par ID GDSF)

- Rappel / AM déc. 2009
- Rappel / Travaux GDS France / FNSEA de 2019

Ile de La Réunion : Témoignage points forts / points faibles sur les actions de prévention engagées en amont de l'évènement de juillet 2022. Retours d'expérience depuis.

- Témoignage (par MC GDS Ile de la Réunion)
- Témoignage (par F. Meziani DGAL)

Frontière de notre GT / partie prévention -> axes de travail (par ID GDSF).

Expression et interrogation de chaque acteur de ce GT (par ID GDSF) .

Propositions de chacun / actions de prévention listées et compléments attendus .

Suites à donner : Travail à conduire dans le cadre de ce GT (par LC GDSF) .

A savoir : projet de section spécialisée apicole au FMSE.

Tour de table

Michel Pottiez pour la FNOSAD.

Abel Jabry Président du GNTSA, élu récemment, apiculteur de loisir avec 50 aine de ruches, ancien trésorier du GDSA 35, TSA 35, membre actif du GDS Bretagne.

Claire AUDIC représente Interapi. Chargée de mission, est en poste depuis 15 jours. En charge de la production.

Margot Camoins, vétérinaire conseil apicole, arrivée en janvier en cours de PISU *Aethina tumida* sur l'île de la Réunion.

Laurent Cloastre pour GDSF, animateur de la commission apicole de GDSF depuis 5 ans, auparavant en charge de la réalisation des prophylaxies en filière bovine en Bretagne, a travaillé dans la filière avicole. Sur 5 ans a animé la section apicole de GDS Bretagne, sur la commission apicole à ½ temps à GDSF + filière Bovin et aquaculture.

Irène Demont animatrice coordinatrice de la section apicole de la FRGDS Occitanie, en poste depuis 5 ans, également dans le groupe PESA dangers sanitaires exotiques (DSE) animé par Fayçal Meziani.

Elu GDS F excusé.

Samuel Boucher fait partie du GT de la plateforme DSE, est là au titre de Président de la section apicole de la SNGTV.

Fayçal Meziani, référent expert national pour le ministère agriculture en charge des dangers sanitaires réglementés ou non, membre de l'équipe opérationnelle de la PESA et animateur du GT PESA DSE.

Emma Nozières, chef projet réseau et filières à ADA France (qui fédère les Associations de Développement de l'Apiculture), travaille en lien avec l'ITSAP, en charge du dossier sanitaire à ADA France.

Le cadre général des PSIC (par F. Meziani DGAL).

En ce qui concerne le cadre réglementaire des PSIC, c'est le code rural qui institue la possibilité pour des OVS d'élaborer et de mettre en place des PSIC sur des Dangers Sanitaires (Art L 201 bis du CRPM).

Les dangers sanitaires qui ne sont pas dans le périmètre de gestion de l'Etat = > champ plutôt ouvert.

Principe général des PSIC : Créer une certaine complémentarité entre l'action régaliennne de l'Etat et l'action des filières. Action de l'Etat porte sur Dangers sanitaires réglementés, pris en charge entièrement par l'Etat et la complémentarité sur ce qui est géré par la filière.

Dans la filière abeilles, pas que les dangers sanitaires réglementés, nombre de dangers sanitaires qui ont plus ou moins d'intérêts qui peuvent faire l'objet d'intérêt pour la filière pour la construction de PSIC.

La LSA, règlement européen santé animal 2016-429 rebat les cartes en terme de périmètre entre les dangers sanitaires qui étaient jadis catégorisés dans la réglementation, 3 catégories de DS :

DS de 1^{ère} catégorie avec des conséquences générales sur l'économie, classement basé sur la gravité et l'étendue des conséquences des dangers sanitaires => géré par l'Etat.

DS de 2^{ème} catégorie : peuvent avoir des impacts moins importants et sont gérés par la filière.

Les autres DS relèvent du domaine individuel et privé.

On distingue donc gestion Etat / filière / domaine privé selon les dangers sanitaires.

On parle aujourd'hui de **maladies répertoriées** par la LSA.

Aethina tumida, *Tropilaelaps*, loque A et varroose sont des maladies qui sont restées réglementées, classées D+E au titre de la réglementation européenne (classement en 5 classes ABCDE).

Classement D+E sont soumis à surveillance et à mesures de police sanitaire pour l'exportation et les échanges et sont soumis à déclaration obligatoire.

Il y a eu des échanges avec le niveau européen et national pour savoir si on restait à cette catégorisation (surveillance, mesures échanges export) ou s'il fallait surréglementer. Il y a eu aussi des échanges avec la filière (plusieurs réunions) => choix de sur-réglementation sur *Aethina tumida et Tropilaelaps spp.* Considérant le caractère exotique et le statut indemne du territoire, on a décidé que *Aethina tumida et Tropilaelaps spp.* resteraient dans le périmètre de la gestion de l'Etat.

Loque A et Varroa sont réglementés avec obligation de surveillance et de déclaration obligatoire et de certification aux échanges. Pour ces dangers sanitaires, la filière a la possibilité de mettre en place des **PSIC**.

Il existe aujourd'hui un **groupe de travail sur PSIC loque et un sur le PSIC Varroa**

Concernant *Aethina tumida et Tropilaelaps*, initiative de la filière pour travailler sur un **PSIC Prévention**. Pour le reste on sur la réglementation européenne (pas de sur-réglementation).

Un PSIC peut porter sur les mesures de prévention, des mesures de surveillance ou des mesures de lutte ou les 3 à la fois.

Loque A et Varroa => réglementés au niveau surveillance.

Le PSIC ne doit pas faire d'entraves à la circulation (principe européen) et doit être soumis à une autorité administrative pour reconnaissance voir extension de la reconnaissance : On reconnaît le PSIC officiellement pour qu'il devienne opposable à la communauté d'apiculteurs. Le PSIC doit être reconnu et cette reconnaissance doit être étendue par la suite.

Aujourd'hui, ce travail sur les PSIC est salué notamment sur la loque américaine et le varroa, la filière apicole est très avancée sur ces chantiers. Le **Décret en conseil d'Etat d'application de la LSA** n'est toujours pas signé, c'est lui qui va permettre de mettre en route tous ces dispositifs, leur reconnaissance, leur application, etc. Le calendrier a été chamboulé à maintes reprises => on en est à parler de la fin de l'année 2023 pour la signature, avec plus de temps pour les travaux en construction, cela va retarder les choses mais à l'inverse on a plus de temps pour travailler les choses => éléments plus consolidés et plus consensuels dans la filière.

L. Cloastre : Côté filière, mesures de prévention cohérentes et cadrées au niveau national, l'outil PSIC semble être le bon avec des responsables du sanitaire qui organisent les choses. Dans le support diapos, vous avez pour mémoire les textes réglementaires : ordonnance du 21 octobre 2021 et le projet de décret pas encore publié de demande de reconnaissance des PSIC.

Le cadre du PSIC en projet (par I DEMONT) :

Cf diaporama : cadre réglementaire et les 3 volets : Prévention/surveillance/lutte.

Lutte : Rappel des mesures de police sanitaire – zones réglementées. Rappel détaillé des mesures dans chacune des zones.

Surveillance : Surveillance événementielle définition / IT et NS sur la surveillance programmée

Prévention : De premières pistes ont été déroulées lors des réunions de 2019 : Réunions de GDSF avec FNSEA et réunions d'un groupe technique.

- Constats et craintes exprimés
- Propositions de renforcement de la prévention
- Moyens et outils proposés par le groupe
- Freins identifiés

Sachant que ce groupe s'est réuni en 2019, depuis les choses ont un peu évolué.

Mis également pour mémoire 2 diapos sur les propositions d'actions de prévention des OVS dans le cadre des PAE / PSA.

Retours de chacun sur la présentation de ces actions proposées :

L. Cloastre : Propose de passer la parole à chacun en reprenant les points soulignés sur la prévention et les points oubliés éventuellement.

Dans les groupes de 2019 étaient présents LC et EN. Tous les comptes rendus sont disponibles auprès de GDSF.

Dans ces groupes, intervention de Didier Calavas de l'ANSES sur tout ce qui était surveillance programmée via piégeage, avait insisté sur l'efficacité de la surveillance événementielle plus que sur la surveillance programmée, peu efficiente.

Dès 2018, inquiets de la situation Aethina. A l'époque, avaient travaillé avec la FNSEA si A t arrivait en métropole on n'était pas prêts. D'où lancement de ce groupe de travail en 2019, jusqu'à fin 2019.

2020 : Réflexion sur la catégorisation LSA, groupe d'experts ont déterminé ce vers quoi on voulait aller, les positions vis-à-vis de la LSA (catégorisation D+E). Depuis, pas beaucoup d'actions conduites. 2019-2021 : Financement par la DGAL et actions du réseau des OVS sur outils de piégeage pour faire de la sensibilisation active. Réseau UNAF opérations de piégeage et actions de communications, pas plus d'informations sur ces actions. Quelques alertes sur des importations dans des ruchers. Entre 2020 et 2022, pas beaucoup de choses de construites en dehors de la situation à la Réunion.

L. Cloastre : Propose de travailler sur l'axe de la Prévention et sur la frontière avec la surveillance, jusqu'où on peut aller. L'objectif du GT, se saisir du problème et proposer une logistique qui répondra au problème.

I. Demont : Mieux définir la frontière surveillance /prévention, pas claire sur le réseau sentinelle par exemple.

A.Jabry : Zone de 15 km, interrogation sur le statut TSA qui n'a pas bougé depuis 2019, toujours problème de statut et d'assurance des TSA freine la mobilisation et la motivation des TSA. 1000 TSA en France, manne qui n'est pas utilisée. Ce sont des gens du terrain, dans les permanences du GDSA 35, 5 appels mais on est incapables de les convaincre d'y aller.

I. Demont : Le problème du statut et assurance du TSA, cela fait partie du débat, on a besoin de forces vives sur le terrain, si on n'a pas résolu ces problèmes, on se prive de ces TSA.

F. Meziani : Retour sur la présentation précédente :

- 1) Beaucoup de points d'interrogation dont on a les réponses aujourd'hui, dans ce qui avait été exprimé par la filière, dans les constats qui avaient été dressés.

Cette présentation a le mérite de faire la démonstration de **l'ampleur du chantier**. Ce n'est pas une loque américaine avec une situation endémique où on fait de la gestion à l'échelle d'un rucher au plus à l'échelle du voisinage. On est sur une dimension nationale, voire européenne, voire internationale. Conséquences des mesures qui peuvent aller très loin. Mise en évidence de questions très importantes auxquels il faut apporter **collégalement** des réponses.

- 2) Sur le volet TSA, réponses à M. Jabry : l'ex Président du GNTSA l'a informé qu'il avait trouvé une assurance collective (GROUPAMA) pour les TSA proposée par le GNTSA.

Une de ses missions : **assurer le suivi opérationnel de terrain**, parmi lequel les TSA sont des acteurs importants.

- 3) Il est très important d'emblée d'indiquer aux membres de ce groupe de travail : **quel est l'objectif de ce travail ?**

- 4) Réponse à ID sur la frontière Prévention/Surveillance/Lutte : **la prévention** est l'ensemble des actions qui permettent de prévenir l'arrivée du petit coléoptère : Beaucoup ont été travaillées au niveau du Groupe de la PESA : Information, formation, sensibilisation, et communication. Dès lors que *Aethina tumida* est présent au niveau du territoire, les actions de prévention vont au-delà des actions d'information, de sensibilisation et vont englober des mesures de biosécurité à l'échelle du rucher, de l'exploitation, etc.

En ce qui concerne **la surveillance**, c'est la surveillance épidémiologique, surveillance de la dynamique de la présence et de l'évolution du petit coléoptère soit à l'échelle du rucher, de l'exploitation, du territoire, zone, pays, etc.

Quant à **la lutte**, c'est toutes les mesures mises en place pour éradiquer, organisation pour faire baisser la pression d'infestation.

L. Cloastre : Je retiens qu'il faut définir l'objectif du programme qu'on va établir, programme concerté partagé avec la PESA. Cadrer la filière et les ressources apicoles sur des actions de prévention. Surveillance et lutte relèvent des autres instances soient faites par les autres instances. Un programme cohérent décliné dans chaque Région.

Il faut écrire l'objectif. Il faut que la part des choses faite par les autres acteurs soit prise en compte.

Sur tout ce qui a été abordé là, de quoi on s'accapare ? Retour spontané sur ce que garde le GT.

=> Retours de chaque famille sur le 1^{er} point concernant les sanctions financières en cas d'importations illégales

E. Nozières : Est venue en observation à ce GT. Dans ces groupes de travail en 2019, elle était là au titre de la FNSEA et pas au titre d'ADA France. Rien de choquant sur ces propositions. Doit en parler à ses élus avant de se prononcer.

M. Pottiez : Sur le volet sanctions, c'est important mais c'est toujours le point qui fâche, mais cela en fait partie, c'est la porte d'entrée.

A. Jabry : Important au moins pour dissuader, comme au Portugal en 2004 on a su de suite et on a pu éradiquer de suite. Que ce soit pour les professionnels comme pour les apiculteurs de loisir qui importent aussi, il faut qu'ils sachent qu'il y a des risques de pénalités.

Claire Audic : Récemment arrivée sur le poste. Etait surtout dans la filière bovine auparavant. Souhaite en référer à ses élus.

Margot Camoins : Ne sait pas dans quelles mesures des sanctions financières et pénales sont réellement appliquées quand il y a importations illégales ? Ce qui est reproché par la filière apicole. Pas le même contexte, contexte insulaire que ce soit sur l'île de la Réunion ou en Nouvelle Calédonie (où elle a travaillé auparavant) grosse attente sur de la biosécurité de la part des éleveurs. Demande de plus de contrôles pour contrer ces importations illégales, ce n'est pas à eux qu'il faut rappeler ces sanctions. Cet effort à mettre sur les moyens sensibilisation à faire sur l'impact sanitaire sur la filière plutôt que rappel des sanctions.

L. Cloastre : Cela fait partie d'un élément de prévention, important de rappeler ces sanctions.

I. Demont : Il faut travailler aussi avec les labos et la PESA, voir si les contrôles sont possibles, qu'est-ce qui est fait aujourd'hui ? qu'est-ce qu'on peut améliorer ? la réglementation existe, il faut la faire appliquer, le rappel des sanctions ne suffit pas, il semblerait qu'il y ait des problèmes avec les labos, tout ce travail fait partie du PSIC.

S. Boucher : Point important mais pas l'essentiel, plus à expliquer ce qu'il faut faire bien. Néanmoins, si les professionnels sont assez réglos, il y a des achats sur Internet de reines et autres par des apiculteurs qui découvrent encore le fichier TRACES. Le message n'est pas toujours bien passé, travail important à faire sur ce groupe.

F. Meziani : D'accord sur cette action, cela dépendra des modalités. Il faudrait que cela s'intègre dans un cadre de Prévention. Il faut poser le cadre et incruster des actions et dans chacune des sous actions. Cadre c'est la question posée à tout le monde : qu'est-ce que vous voulez faire ? quel type de PSIC vous voulez faire. Cette action s'intègre bien dans ce PSIC Prévention => action de sensibilisation, de formation déjà fait dans le cadre de la PESA, flyers et affiches, dans lesquels on rappelle l'Article du code rural : Diffuser volontairement ou involontairement l'épizootie, importation illégale. Il faut des véhicules de communication dans lesquels on définit les cibles au niveau des frontières, des vols en provenance de la Réunion, etc. Sur le principe d'accord sur les modalités mais il faut d'abord fixer les **objectifs de ce travail**. Avant de faire cette check liste de propositions, définir d'abord les objectifs du travail.

L. Cloastre : pour définir les objectifs du travail, il a un mandat de ses élus pour porter **un PSIC Prévention**. Ce cadre-là est celui retenu par GDSF.

F. Meziani : Concernant le contrôle, certains demandent plus de contrôles, il faut faire attention si c'est une expression d'un besoin il faut solliciter la DGAL par un courrier. Economiser les interventions.

L. Cloastre : Cela avait été le cas quand le groupe GDSF/ FNSEA avait demandé un exercice de crise et avaient sollicité la DGAL.

Au niveau du PSIC Prévention, l'idée est de limiter à la prévention, les choses peuvent évoluer à l'avenir. Outil action commune collégiale portée au niveau National, reprise par chaque Région.

Objectif et compétence de ce GT : Proposer une demande de programme sanitaire d'intérêt collectif qui portera sur les actions de prévention *Aethina tumida*. Un programme national décliné dans tous les territoires. Reconnaissance cadrée et programme décliné sur tous les territoires.

E. Nozières : Conscients du danger sur *Aethina*, ont envie que cela puisse avancer, doit en parler à ses élus avant de se prononcer.

L. Cloastre : Il faut qu'il y ai un consensus, il faut qu'on soit solide, porté par tous et décliné dans toutes les Régions

M. Pottiez : OK à 100%.

C. Audic : Ne savait pas vraiment à quoi s'attendre en venant à ce groupe, dans les discussions, en interne, la filière est intéressée pour agir rapidement pour éviter l'installation du petit coléoptère. PSIC ou pas PSIC, le plus important étant ce à quoi il faut aboutir, de s'organiser pour être prêts à réagir au cas où.

A Jabry : Prévention cela va de soi, depuis 2019, c'était au cas où, mais maintenant le petit coléoptère est arrivé en France au sein de notre pays, il n'y a pas de frontières, important d'agir vite. Il attend que Margot fasse un point sur la situation actuelle à la Réunion, il faut mettre en œuvre l'action sur le terrain. On parle de formation et d'information, en tant que TSA sur le terrain, il constate que les apiculteurs ne sont pas informés et ne se rendent pas compte de la catastrophe. Aujourd'hui, on a le varroa qui est important et le frelon asiatique tout aussi important. Important de mettre cela en place assez rapidement car c'est à notre porte.

S. Boucher : Bon résumé des attentes du groupe de travail, quel que soit les sujets qui vont être retenus ils s'incluront dans une démarche collective.

F. Meziani : groupe très constructif, il faut avoir une démarche à un double niveau : DS pris en charge par l'Etat, il faut venir **renforcer l'action de l'Etat**, être **pro-actifs** car le rôle de la filière sur le point de l'aide à apporter à l'Etat sera important quand les choses prendront une autre tournure et que la filière devra gérer.

L. Cloastre : Comprend ce que veut dire FM : quand on sera en situation d'une éradication abandonnée au détriment d'une politique de maîtrise.

F. Meziani : En Italie, en Calabre 2014-2023, grâce à la mobilisation des autorités le petit coléoptère est confiné à la région de Calabre. Les mesures d'éradication ont été remplacées au bout de 5 ans par des mesures de confinement. Sur l'île de la Réunion, ils jettent vite l'éponge.

M Pottiez : Juste pour préciser par rapport à une intervention précédente que pour le PSIC dont on parle, il s'agit bien d'un plan de prévention et non pas un plan de lutte.

M. Camoins : Expérience de la Réunion a mis en lumière les problèmes de la stratégie d'éradication. On peut vite passer de l'éradication à la gestion.

En ce qui concerne l'indemnisation des professionnels, cela rentre dans la lutte normalement, dès que le foyer est détecté.

L.Cloastre : Les financements FMSE concerneraient les financements hors foyers, des pertes liées à des déplacements des ruches.

F. Meziani : Indemnisation Etat et FMSE peuvent être complémentaires. L'Etat prend en charge la perte des ruches mais aussi les pertes de production sur les foyers. Mais les **pertes sur des miellées** de baie de rose ou lichée qui n'auraient pas pu être faites pour cause de **réduction de mouvements** ceci n'est pas pris en charge, ce n'est **pas prévu réglementairement**. Le FMSE dans ce cas pourrait les prendre en charge.

L.Cloastre : au niveau de ce GT, on communiquera très fort dès lors que la section du FMSE sera créée.

E. Nozières : N'a pas sa parole des élus. Sur le FMSE, positif à priori mais il faut voir les conditions.

L.Cloastre : est-ce que c'est au GT de s'occuper de cela ? Il faut attendre que cela se fasse. Le groupe s'en saisira quand cela sera fonctionnel.

E. Nozières : Cela sera important que l'Interpro se saisisse de cela.

M. Pottiez : Indirectement cela fera partie de la surveillance. Dans les apiculteurs qui sont autour, il y a beaucoup de dérive. Quand on est dans l'œil du cyclone, on est indemnisé mais pour les autres, il ne se passe rien.

L.Cloastre : le groupe doit relancer l'interprofession et le FMSE. Message au FMSE de faire très vite ce qu'il faut pour l'indemnisation le plus vite possible.

A.Jabry : Constat lors de suspicion et détection de la loque par exemple, les apiculteurs de 50 ruches ne déclarent pas car ne sont pas concernés et ne sont pas indemnisés. Ils changent de lieu pour ne pas être dans la zone des 5 Km, pour eux cela ne vaut pas le coup qu'ils déclarent.

C. Audic : attend d'avoir du recul, il y a une volonté de travailler là-dessus.

I.Demont: Si les cotisations sont appelées très tôt on aura un petit pécule, qui pourra être mobilisé quand le petit coléoptère sera là.

M. Camoins : Si notre PSIC s'appelle Prévention c'est plutôt hors cadre, mais s'il s'appelle de la « préparation à la gestion du petit coléoptère des ruches », d'accord pour dire que c'est important pour que la lutte puisse se faire. Si à la Réunion, les api baissent les bras sur l'éradication, c'est parce qu'il n'y a pas d'indemnisation des pertes indirectes, perte de production liées au blocage. Cela a été un point de blocage des apiculteurs dans toutes les réunions pour avancer.

S. Boucher : exemple sur la filière Lapin (il travaille 80% de son temps sur cette filière), le fonds FMSE a permis que les déclarations sur la maladie VHD soient à peu près systématisées. D'accord pour développer ce dispositif-là. Cela n'indemniserait que les pro mais cela sera toujours cela.

F Meziani : Il y a une expression qui émane des apiculteurs sur des pertes directes ou indirectes qui ne seraient pas couvertes. Si l'Etat décide d'abandonner l'éradication sur un territoire, c'est urgent de mobiliser ces fonds dans les 2 cas. Cela fait longtemps qu'on en parle, **il n'y a toujours pas de section apicole au FMSE**. Il faut avancer sur ce sujet.

L.Cloastre : Au nom du groupe, courrier à la gouvernance FMSE ? compte tenu du contexte *Aethina* on souhaite que cela se matérialise au plus vite.

E Nozières : Passer un coup de fil avant à Jean-Noel : ils vont dire qu'ils sont OK mais attendent que la filière fasse une section, eux, ils accompagnent la création d'une section, mais c'est à nous de nous mobiliser ou à Interapi.

L.Cloastre : Oui mais le groupe est opérationnel il faut qu'ils entendent l'expression de ce groupe.. Il passera un coup de fil à Jean Noel Riberi directeur du FMSE pour avoir des conseils sur comment procéder, passer par Interapi ? sinon faire un courrier.

Qu'est-ce qui est de la compétence de la surveillance ? sur les 3 autres points : ruchers sentinelles : qu'est-ce qui est de la compétence de l'Etat ?

Cf diaporama

- Surveillance sentinelle attention l'utilisation des pièges c'est plus pédagogique qu'un outil de surveillance efficace et fiable, anticiper un stock de pièges ;

- Renforcer la surveillance dans les zones à risque : Zones de surveillance difficile de savoir quelles sont les zones pertinentes pour mettre des ruchers sentinelles ;
- Mettre dans la boucle les OVS au plus proche du terrain et pouvant organiser la surveillance.

F. Meziani: Attention à ne pas glisser sur les **prérogatives du groupe de la PESA**, sur tout ce qui est surveillance, s'il y a des actions à porter ou à mener comme pour la loque, exprimer les besoins auprès de la PESA pour qu'elle nous livre des éléments sur tout ce qui est surveillance programmée.

I. Demont : Impliquer tous les apiculteurs sur de la surveillance participative même si l'efficacité des pièges n'est pas fiable. C'est ce qui est ressorti des échanges.

L. Cloastre : les données de déclaration des colonies engagées dans un cadre multi-filière ne seront pas traitées ici.

E. Nozières : surveillance programmée, avoir des pièges pour voir si le PCR arrive et attendre ;

S. Boucher : C'est un peu les 2 en fait c'est de la Surveillance événementielle mais en programmant de la recherche d'événement.

E. Nozières : Doit voir avec ses élus, c'est quoi l'autre solution d'une surveillance programmée ?

I. Demont : ce serait le renforcement de la surveillance sur les zones à risque mais les zones à risques sont mal définies et cela n'a pas évolué depuis.

S. Boucher : Idée de départ : Mettre dans chaque rucher une ruche piège, et de la visiter tous les 15 jours mais cela a été abandonné car pas très efficace pour les épidémiologistes.

A Jabry : La surveillance programmée par piégeage a été expérimentée en Ille et Villaine, et globalement en Bretagne mais ils ont abandonné au bout d'un temps, c'était plutôt autour aéroport de Rennes et fait par des apiculteurs qui étaient autour. Mais ce sont des apiculteurs volontaires, tout détenteur de ruches est une sentinelle mais beaucoup d'apiculteurs abandonnent. Qui fournit les pièges ? c'est le GDSA qui a fourni les pièges aux TSA qui les mettaient dans les zones à risques et les ont distribué aux apiculteurs qui voulaient en mettre dans une ruche.

M. Pottiez : Si on raisonne au niveau filière UNAF et SNA ont déjà distribué des pièges. On peut profiter de ce mouvement de sensibilisation.

I Demont : Des pièges ont été distribués en 2019 par GDS France, action plus pédagogique qu'autre chose.

L. Cloastre : En effet et la moitié du coût des pièges a été pris en charge par la DGAL. C'était une aide de l'Etat. Sur ce que fait l'UNAF, qui exprime haute et fort qu'ils font de la surveillance programmée avec des termes qui ne sont pas les bons, avec des fausses informations comme quoi on peut vivre avec le petit coléoptère... Ce n'est pas le canal souhaité par la PESA et par les experts. La force de notre groupe, c'est d'éviter de rassurer à tort les apiculteurs et de ne pas donner des fausses informations.

M Pottiez : Il est au SNA et avait essayé de les dissuader, pas facile. Cela a un aspect pédagogique dans l'utilisation des pièges, cela fait circuler l'info, sensibilise quand même, c'est clairement le seul intérêt.

F Meziani : Concernant la surveillance programmée, l'option avait été expertisée à l'époque, cela a été jugé très coûteux de déployer une surveillance programmée pour le bénéfice que cela peut apporter. Pour les maladies exotiques, pas facile de savoir par où cela arrive... On attend par le sud et cela arrive par le nord...

En tant que veto, il est favorable au déploiement des ruchers sentinelles, déjà pour commencer le recrutement des apiculteurs. On a vu qu'en Italie ou ailleurs dans le monde que quand une maladie est

détectée on met en place une surveillance programmée pour surveiller son évolution à l'intérieur ou à l'extérieur des zones. Double objectif : 1) sensibilisation des apiculteurs et pédagogie et 2) préparer les choses, avoir des gens sur le terrain, un réseau sur lequel s'appuyer en temps de crise. En « temps de paix », déployer une surveillance programmée à large échelle, il faut le prendre avec précautions pour toutes les raisons évoquées précédemment.

Ile de La Réunion : Témoignage points forts / points faibles sur les actions de prévention engagées en amont de l'évènement de juillet 2022. Retours d'expérience depuis (par M. Camoins) cf diapo 38 : points positifs et négatifs.

Le fait d'impliquer les apiculteurs dans la prévention en amont de l'introduction est un aspect positif qui permet de former les apiculteurs à l'utilisation des pièges et les sensibiliser aux risques de l'introduction du petit coléoptère des ruches sur leur technique et leur productivité. Sensibilisation via les ruchers sentinelles dans les établissements agricoles qui avaient des ruchers pédagogiques, un bon support pédagogique pour former les apiculteurs. Ces ruchers sont en place en 2016 (petites ruches vertes sur la carte) au début pas orientés petit coléoptère, mais du fait qu'il y avait des petits coléoptères à Maurice et à Madagascar, ils ont été équipés de pièges.

Le réseau sentinelle est l'aspect positif, mais l'aspect négatif, c'est le manque de sensibilité des pièges à huile. En Nouvelle Calédonie, on mettait des pièges à huile + (suite à discussion avec l'ANSES) examen approfondi de la de la colonie et on sortait en plus tous les cadres et regardait les fonds de ruches ... Ce qui n'a pas été fait à la réunion.

1^{er} Réseau : « sentinelle full » c'était des techniciens du GDS, bien formés, qui allaient relever mensuellement les pièges, fréquence de contrôle rapprochée qui permettait une détection précoce si jamais ces ruchers étaient infestés.

Début 2022, Rachel Abbas a recruté des apiculteurs supplémentaires pour étoffer la surveillance, c'est eux qui allaient faire les contrôles des pièges, tout le matériel étant fourni par le GDS, cela sensibilise plus d'apiculteurs.

Par contre, elle reste sceptique sur une surveillance participative faite uniquement par les apiculteurs. Ceux-ci vont faire les contrôles sur quelques mois car motivés au démarrage mais s'il n'y a rien qui les motive, absence de pathogènes, relevé des pièges très chronophage (en plus il faut les dé-propoliser les pièges), cette mobilisation s'essouffle. Donc oui pour une surveillance en terme de sensibilisation mais pas en terme de détection.

Côté positif des ruchers sentinelles : ils servent à la prévention en amont de l'introduction et de surveillance quand le pathogène est installé. Ils ont un double effet.

Le GDS de l'île de la Réunion a les moyens humains et financiers suffisants qui lui permettent de gérer ce réseau de ruchers sentinelles, les ruches ne leur appartiennent pas. Pas évident de savoir combien il faut en avoir et où les mettre pour avoir une protection efficace ?

A la Réunion, on n'en a pas au port (pourtant zone à risque) ou trop loin de l'aéroport. Tout le littoral sud ouest ayant une plus forte densité de ruches zone bien couverte ; par contre pas de ruches côté Est => pas de ruchers sentinelles.

Ils devraient avoir un Master qui va essayer d'identifier les voies d'introduction et faire un mapping des zones de transhumance pour voir comment optimiser les emplacements de ruchers sentinelles. Surveillance couteuse en l'absence de pathogènes. Le problème de localisation de ces ruchers sentinelles : le petit

coléoptère est arrivé par St Philippe, là où la densité de ruches est moindre et où il n'y avait pas de ruches sentinelles...

Varroa est arrivé en 2017, les éradications ont été rapidement abandonnées, la filière était contre un plan d'éradication et estimait que c'était perdu d'avance. Travail d'adaptation du PISU a été démarré pour accélérer l'abandon de la phase d'éradication quand le pathogène serait présent partout.

La filière est plus sur une augmentation des contrôles aux frontières que sur un plan d'éradication. A la Réunion, l'importation d'abeilles est interdite pour conserver l'espèce d'abeille indigène *Apis mellifera unicolor*. A la Réunion, l'importation de matériel et produits de la ruche est réglementée, le contrôle n'est pas exhaustif.

Réseau « Sentinelles light » sollicité tardivement : ce sont les apiculteurs eux-mêmes qui faisaient les contrôles. Du fait de l'ampleur de la crise, ces apiculteurs n'ont pas été sollicités et ont un peu été délaissés.. ils ont arrêté les contrôles. Pas de relances de ce réseau, décevant pour ces personnes qui se sont impliquées.

Première détection du coléoptère, est un apiculteur du réseau sentinelle light qui est venu en formation et qui a averti qu'il avait peut-être ce coléoptère dans ses ruches.

F. Meziani : Contrôle exhaustif aux frontières pas possible d'où des actions de formation de sensibilisation.

Pas d'accord sur le fait que davantage aurait pu être fait à la Réunion. Qu'est-ce qui aurait pu être fait de plus en terme de préparation ? La détection a été précoce, pas en terme de datation (on ne saura jamais..) mais en terme d'action-réaction. La DAAF a fait ce qu'il fallait en lien avec GDS de la Réunion : plan d'urgence déployé sur la base d'un projet d'instruction technique que FM avait fait et envoyé et mise en place aussitôt par la DAAF. Les 12 foyers découverts entre le 5 et 22 juillet 2022 ont été assainis avec la collaboration plus ou moins active des apiculteurs et les indemnités ont été largement à la hauteur des attendus. Tout a été mis en place et déployé dans le cadre de la gestion.

Seul bémol, le déploiement des recommandations de l'ANSES car 2 événements se sont télescopés : 1) la volonté de faire des services de l'Etat en lien avec l'OVS, GDS de la Réunion, volonté très forte (on avait envoyé des renforts, une quinzaine de personnes mobilisation des agents de l'Etat des autres administrations) et 2) le mouvement qui a pris forme dès le début de la crise opposé à la stratégie d'éradication, qui a fait son chemin avec recrutement de leaders syndicaux et politisation de la crise. On ne peut pas faire contre la volonté des gens. Cela a entravé la bonne marche de tout cela. Aujourd'hui, on est toujours dans une stratégie d'éradication. Il pourrait y avoir des évolutions ultérieures.

Les leçons à en tirer est la préparation de la gestion de crise. C'est un élément clé, préparer le réseau opérationnel de terrain par de l'information et sensibilisation et une force d'intervention avec l'Etat d'un côté et les organisations sanitaires de l'autre côté, chacun dans son rôle pour agir vite et bien.

Intérêt d'avoir des volontaires, mais pas trop de monde. Si on recrute du monde cela implique un investissement car un moment donné, ils vont baisser la garde.

A noter aussi que la surveillance *Aethina* ne peut pas se conjuguer avec d'autres surveillances, elle ne peut pas être couplée avec la surveillance loque ou les visites comptage varroa, etc. car on risque de passer à côté, ce doit être une visite spécifique dédiée.

3 maitres mots :

- L'implication des organisations (syndicales, association développement apicoles, OVS) Il faut que les organisations s'approprient l'éradication , les actions sanitaires pour mettre toutes les chances de leur côté pour l'éradication ;

- Actions information-formation-sensibilisation font partie de la prévention ;
- Si réseau sentinelle : se fixer des objectifs, expliquer aux gens ce qui les attend et bien structurer pour que ce réseau puisse tenir dans le temps.

E Nozières : A ADA France, ils ont suivi de loin sur ce qui se passait à la Réunion. Contexte humain insulaire et contexte apicole et relationnel qui a compliqué les choses. Membres de l'UNAF adhérents à l'ADA, ont des fortes convictions sur le sujet, à l'ADA, ils ont été un peu gênés par un certain nombre de postures car le but est quand même de freiner la propagation le développement du petit coléoptère à la Réunion et certainement en métropole plus tard.

Ancien directeur du GDS Réunion lui a dit que les contrôles et mesures en place n'étaient pas évidentes car il n'y a pas les moyens, on ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque apiculteur.

M. Camoins : Sur le point « tout n'a pas été fait à la Réunion », si l'indemnisation des pertes indirectes avait été en place cela aurait simplifié les choses. Tout le monde a fait de son mieux en effet. Mesures pas toujours faciles à appliquer sur le terrain car les apiculteurs ne sont pas toujours d'accord pour avoir leurs ruchers contrôlés, pas d'accord pour respecter les mesures de restriction de mouvements, pas assez de contrôles des forces de l'ordre, cela a pourtant été demandé par les apiculteurs, par le GDS et par la DAAF.

Important de communiquer sur le plan d'éradication pour que les apiculteurs y adhèrent avant même qu'il soit mis en place c'est aussi de la prévention. Si on communique dessus et sur l'impact du pathogène, on a un peu plus de personnes de notre côté.

En Nouvelle Calédonie jeu de rôle organisé avec les apiculteurs qui jouaient différents rôles personnes de la DAAF, TSA , api, labos, avec des fiches de rôle, ce qui leur permettait de se rendre compte des contraintes de chacun et permettait d'anticiper les conflits.

E. Nozières : Important d'anticiper les points de contrôle en amont.

L. Cloastre : **En conclusion,**

- Dimension du GT bien définie
- Objectifs du GT à écrire
- Echanges avec FMSE engagés

Compte rendu GT PSIC diffusable y compris au sein des différentes familles et groupes PSE DSE

Cycle de reconduction de cette rencontre-là, tous les mois à partir de sept. Doodle à faire circuler sur sept, oct, nov et dec.

Autres participants à ce groupe ? Itsap ?

Au niveau horaires, on garde la même chose.

Pour information aux élus, tracer quelques objectifs à faire valider dans le groupe.

Chacun peut envoyer un mail sur les points à apporter à l'ordre du jour de la prochaine réunion.